



POLITIQUE BIOALIMENTAIRE

2018 | 2025

ALIMENTER
**NOTRE
MONDE**

MESSAGE DU PREMIER MINISTRE

Avec cette nouvelle politique bioalimentaire, notre objectif est double : mieux répondre aux attentes des consommateurs, tout en soutenant mieux les entrepreneurs et les organismes œuvrant dans ce secteur.

La Politique bioalimentaire marque un virage en plaçant au cœur de ses priorités les attentes des consommateurs et leur santé. Améliorer la qualité de vie de toutes les Québécoises et de tous les Québécois est une priorité pour notre gouvernement. C'est pourquoi nous accordons une attention particulière à la promotion de saines habitudes de vie, qui passent notamment par une bonne alimentation. Avec cette politique, nous souhaitons mieux informer et outiller les consommateurs en renforçant le dialogue avec le secteur bioalimentaire et les gouvernements. Nous nous assurons qu'ils connaissent ce qui est fait au Québec, qu'ils voient leur région dans leur assiette et qu'ils sachent qui a produit leurs aliments.

Le secteur bioalimentaire représente 8 % de notre PIB total. Un peu plus de 500 000 Québécoises et Québécois y travaillent quotidiennement pour offrir des produits originaux d'une grande qualité. Cette politique est donc également une pièce importante du Plan économique du Québec. À l'aube du 21^e siècle, les entrepreneurs de cette industrie rencontrent cependant de nouveaux défis, dont la montée du protectionnisme, une forte compétition provenant de partout dans le monde, l'omniprésence de la technologie et la pénurie de main-d'œuvre. Avec cette politique, nous proposons des solutions concrètes pour faire face à ces enjeux. Nous encourageons le secteur bioalimentaire à se tourner vers l'innovation, à emprunter le virage numérique et à suivre l'évolution constante des pratiques.

Le secteur bioalimentaire est important pour l'ensemble du Québec, et ce, tant en matière économique que sur le plan social. Cette politique, qui fait suite à une vaste consultation avec les acteurs du milieu, permettra de nous positionner comme un joueur important dans ce secteur. S'inspirant des meilleurs pratiques dans le monde, elle permettra de faire rayonner la créativité, le savoir-faire et l'expertise des entreprises, des organismes et des institutions du secteur de l'agriculture, des pêches, de l'aquaculture, de la transformation alimentaire, de la distribution, de la commercialisation, de la restauration et des services alimentaires, bref de celles et de ceux qui s'emploient à « *alimenter notre monde* ».

Notre gouvernement voit grand pour le Québec et pour le secteur bioalimentaire. Avec cette politique, nous passons de la parole aux actes et nous nous donnons les moyens de nos ambitions. Nous proposons une transformation majeure, à l'image du nouveau Québec qui prend forme autour de nous. Et en travaillant en partenariat avec le milieu, autant dans son élaboration que dans son application, nous nous sommes assurés de son succès.



Le premier ministre,
Philippe Couillard



MESSAGE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC

Le secteur bioalimentaire joue un rôle stratégique pour le Québec. Qu'il s'agisse d'alimentation, de santé, de développement économique et régional, de mise en valeur du territoire, d'innovation ou de respect de l'environnement, la Politique bioalimentaire 2018-2025 concerne la société québécoise tout entière.

Au cours des quatre mandats à la tête du ministère, j'ai eu le privilège de vous rencontrer, d'aller visiter vos entreprises, de m'engager et de vous témoigner tout mon soutien. Lors de ces rencontres, vous m'avez sensibilisé à vos enjeux afin que je saisisse bien l'importance de votre secteur. Depuis, je souhaitais mettre en place un cadre porteur pour notre industrie et, ainsi, déployer tous les moyens pour favoriser l'atteinte de vos ambitions. Je suis donc fier de présenter notre politique bioalimentaire gouvernementale, résultat d'une vision structurante, innovante et inclusive.

Elle représente ce sur quoi nous souhaitons tous travailler ensemble. Les échanges que nous avons eus dans le cadre des rencontres avec les filières et lors du Sommet ont confirmé les besoins précis que vous aviez. J'ai porté votre message à mes collègues pour que nous puissions mettre en place une politique bioalimentaire qui sera pérenne et implantera des changements porteurs pour le secteur. Cette coconstruction se veut aussi une réponse aux diverses consultations qui ont marqué le bioalimentaire au cours des dernières années et permettra de guider le devenir de ce grand pilier de notre économie. Je profite d'ailleurs de l'occasion qui m'est offerte pour remercier les partenaires qui se sont investis dans la construction collaborative de notre politique!

La Politique bioalimentaire propose une « vision 2025 » qui s'inspire de la démarche du Sommet sur l'alimentation : *alimenter notre monde* avec « un secteur bioalimentaire prospère, durable, ancré sur le territoire et engagé dans l'amélioration de la santé des Québécoises et des Québécois ».

Afin d'en assurer la réussite et le renouvellement, la Politique mobilisera les ressources gouvernementales en place, apportera de nouveaux investissements, suscitera une collaboration accrue avec les différents ministères et organismes concernés dans le secteur et mettra sur l'engagement des différents partenaires. D'ailleurs, le discours sur le budget du 27 mars dernier offre, pour les cinq prochaines années, un cadre financier stable et des moyens sans précédent afin d'atteindre des objectifs ambitieux.

La Politique bioalimentaire se distingue par sa portée, en s'adressant à tous les secteurs du bioalimentaire, aux consommateurs et à toutes les régions du Québec. Pour moi, cette politique est le reflet d'une grande ambition commune. Elle a pour but d'*alimenter notre monde*, qu'il s'agisse de s'alimenter, d'alimenter sa famille, son rang, son village, sa région, le Québec, le reste du Canada et le monde.



Laurent Lessard



AVANT-PROPOS

La Politique bioalimentaire 2018-2025 *Alimenter notre monde* est rassembleuse et est porteuse de grandes orientations permettant de traiter des enjeux actuels associés au secteur bioalimentaire et à l'alimentation. Elle marque un virage en plaçant au cœur de ses priorités les attentes des consommateurs et leur santé.

Cette politique mobilise une diversité de partenaires autour d'engagements partagés qui découlent du Sommet sur l'alimentation de novembre 2017. Ce faisant, elle contribue à définir une vision qui rallie toutes les sphères de la société, y compris les consommateurs, l'ensemble de la chaîne bioalimentaire (agriculture, pêches, transformation, distribution de gros, vente de détail, services alimentaires et restauration) ainsi que les représentants des municipalités et des milieux de la santé, de l'environnement, de l'économie, de l'enseignement, de la recherche et autres. Résolument ancrée dans la volonté du gouvernement du Québec de faire preuve d'ouverture et de transparence, cette politique dépasse le cadre de l'État et interpelle ainsi une pléiade d'acteurs.

De portée gouvernementale, la Politique donne lieu à une coordination accrue entre plusieurs ministères et organismes du gouvernement du Québec de même qu'avec le gouvernement fédéral. Par sa structure, elle invite ainsi l'ensemble des acteurs gouvernementaux à instaurer une réelle synergie misant sur la complémentarité de leurs interventions afin d'accompagner et d'appuyer les acteurs du milieu dans l'offre d'aliments et de produits bioalimentaires répondant aux attentes des consommateurs d'aujourd'hui et de demain.

LES CONSOMMATEURS AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE

Les consommateurs du Québec, comme ceux d'ailleurs, font des choix qui s'appuient sur une diversité de facteurs. Certains de ces choix sont individuels, alors que d'autres découlent d'un consensus social. Sur le plan de l'intérêt public, le gouvernement du Québec doit s'assurer que les retombées de ses interventions dans le secteur bioalimentaire répondent aux attentes de la population québécoise.

Le geste d'achat repose sur la confiance dans le produit ainsi que dans ses modes de production et de transformation. Une entreprise qui veut se développer doit

être bien ancrée dans sa communauté d'appartenance, bénéficier de l'acceptabilité sociale des citoyens et avoir la confiance des consommateurs.

Ainsi, des conditions économiques, sociales et environnementales doivent être réunies pour assurer la pleine participation du secteur bioalimentaire au développement du Québec et à l'amélioration de la santé de sa population. Le consommateur fait figure de dénominateur commun pour chacune de ces conditions, en raison de ses exigences à l'égard des différents maillons de la chaîne bioalimentaire et de ses choix.

TABLE DES MATIÈRES

**9 LE BIOALIMENTAIRE
STRATÉGIQUE POUR
LE QUÉBEC**

**11 LE SOMMET SUR
L'ALIMENTATION
2017**

**13 LES FONDEMENTS
DE LA POLITIQUE**

14 DESTINATION 2025

14 Les ambitions

15 Les défis

16 Les cibles

19 Les vecteurs
de croissance

**22 LES RESPONSABILITÉS
DES GOUVERNEMENTS DANS
LE SECTEUR
BIOALIMENTAIRE**

**LES ORIENTATIONS,
LES OBJECTIFS ET LES PISTES DE TRAVAIL**

**25 ORIENTATION 1
UNE OFFRE DE PRODUITS
RÉPONDANT AUX BESOINS
DES CONSOMMATEURS
POUR ALIMENTER NOTRE MONDE**

27 Objectif 1.1. Accroître les connaissances alimentaires et le dialogue avec les consommateurs

31 Objectif 1.2. Promouvoir et valoriser les produits bioalimentaires d'ici

34 Objectif 1.3. Favoriser la croissance sur les marchés extérieurs et le respect des normes relatives aux produits importés

38 Objectif 1.4. Soutenir l'accès et l'offre d'aliments de qualité favorables à la santé

**41 ORIENTATION 2
DES ENTREPRISES PROSPÈRES,
DURABLES ET INNOVANTES
POUR ALIMENTER NOTRE MONDE**

43 Objectif 2.1. Appuyer l'investissement dans les entreprises

47 Objectif 2.2. Soutenir la gestion des risques et les chaînes de valeur

51 Objectif 2.3. Investir dans l'innovation et renforcer les synergies

54 Objectif 2.4. Améliorer les compétences et l'offre de formation

57 ORIENTATION 3
DES ENTREPRISES ATTRACTIVES
ET RESPONSABLES
POUR ALIMENTER NOTRE MONDE

- 59 Objectif 3.1.** Attirer et retenir la main-d'œuvre et la relève
- 63 Objectif 3.2.** Renforcer l'implantation de pratiques d'affaires responsables
- 65 Objectif 3.3.** Promouvoir la santé et le bien-être des animaux
- 68 Objectif 3.4.** Encourager les approches concertées pour protéger la santé et l'environnement

75 ORIENTATION 4
DES TERRITOIRES DYNAMIQUES
CONTRIBUANT À LA PROSPÉRITÉ
DU BIOALIMENTAIRE
POUR ALIMENTER NOTRE MONDE

- 77 Objectif 4.1.** Mettre en valeur et pérenniser les terres agricoles pour les générations futures
- 80 Objectif 4.2.** Développer l'attractivité des territoires
- 82 Objectif 4.3.** Renforcer la synergie entre les territoires et le secteur bioalimentaire
- 85 Objectif 4.4.** Miser sur les potentiels des territoires par une intervention adaptée à leurs spécificités

89 LA MISE EN ŒUVRE

93 DÉFINITIONS

94 SIGLES
ET ACRONYMES

96 LA POLITIQUE
EN UN COUP D'ŒIL

99 SYNTHÈSE
DES PISTES
DE TRAVAIL

LE SOMMET SUR L'ALIMENTATION 2017

Tournée vers l'avenir, la Politique bioalimentaire 2018-2025 *Alimenter notre monde* s'inscrit dans la continuité des différents jalons de l'histoire bioalimentaire du Québec et répond à la demande de doter le Québec d'une politique bioalimentaire moderne et surtout pérenne. Pour la définir, le gouvernement du Québec a tenu une démarche de consultation qui a culminé avec le Sommet sur l'alimentation en novembre 2017, lequel a été précédé de trois rencontres préparatoires, d'échanges sur une plateforme Web avec les consommateurs ainsi que de rencontres avec des représentants des différentes filières.

RENCONTRES PRÉPARATOIRES

Les quelque 110 organisations participant à ces rencontres représentaient les consommateurs, l'ensemble de la chaîne bioalimentaire (agriculture, pêches, transformation, distribution de gros, vente de détail, services alimentaires et restauration) ainsi que les représentants des municipalités et des milieux de la santé, de l'environnement, de l'économie, de l'enseignement, de la recherche et autres.

Rencontre préparatoire 1

À l'écoute des consommateurs d'aujourd'hui et de demain, 21 octobre 2016, Montréal

Rencontre préparatoire 2

Développement du potentiel de l'industrie alimentaire québécoise sur les marchés d'ici et d'ailleurs, 10 février 2017, Drummondville

Rencontre préparatoire 3

Perspectives d'avenir pour les entrepreneurs agricoles et les pêcheurs, 26 mai 2017, Lévis

Ces rencontres, d'une durée d'une journée, étaient constituées de conférences données par un conférencier d'honneur et des experts du milieu ainsi que d'ateliers de discussion. Chacune d'elles se terminait par une table ronde permettant de dégager des priorités.

4 Son nom officiel est *Commission d'enquête pour la protection des agriculteurs et des consommateurs*.

5 Son nom officiel est *Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec*.

CHRONOLOGIE DES GRANDES ORIENTATIONS BIOALIMENTAIRES AU QUÉBEC

Les rapports des commissions d'enquête Héon⁴ (1956) et April⁵ (1967) sont orientés vers la modernisation de l'agriculture, la mise en marché ordonnée des produits et l'amélioration des revenus des familles agricoles.

La recherche de l'autonomie alimentaire prime dans la vision *Nourrir le Québec* de 1981, tandis que la conquête des marchés et la libéralisation des échanges sont mises en avant lors du sommet *À l'heure des choix* de 1992. Cette période est également marquée par le développement de l'approche filière et une concertation accrue entre les acteurs économiques des différents maillons des filières bioalimentaires.

Les conférences sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois (de 1998 à 2001) marquent le début de la recherche de la conciliation des objectifs économiques liés à la croissance des filières avec les demandes grandissantes de la société québécoise en matière d'environnement ainsi que de la participation élargie au consensus des acteurs économiques, municipaux, environnementaux et de la santé.

La définition des grandes orientations bioalimentaires s'inscrit ainsi dans une mouvance qui voit s'accroître la diversité des acteurs s'intéressant aux enjeux du secteur. Cette diversité atteint son apogée lors des consultations entourant la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois et le dépôt de son rapport en 2008. Cette dernière souhaite un secteur pluriel et performant tant sur le plan économique que sur les plans environnemental et social.

Cette commission a influencé la nouvelle vision gouvernementale *La fierté d'en vivre, le plaisir de s'en nourrir* en 2008, la publication du Livre vert pour une politique bioalimentaire *Donnez le goût du Québec* en 2011 et l'adoption de la *Politique de souveraineté alimentaire* en 2013.

Issue d'une large consultation qui a été amorcée en 2016 et a abouti avec le Sommet sur l'alimentation en novembre 2017, la présente politique bioalimentaire *Alimenter notre monde* couvre la période 2018-2025.

Le Québec doit compter sur des entreprises bioalimentaires prospères qui prennent des décisions d'affaires tenant compte des risques auxquels elles doivent faire face à court terme, des attentes des consommateurs ainsi que des besoins des générations futures. Pour ce faire, le développement du secteur bioalimentaire doit être tourné vers l'innovation, l'évolution constante des pratiques, des comportements et des technologies ainsi que la prise en considération de la pluralité des marchés, des modèles d'affaires, des secteurs et des territoires.

OBJECTIF 2.1

APPUYER L'INVESTISSEMENT DANS LES ENTREPRISES

La cible d'investissement de 15 milliards de dollars pour la période 2016-2025 implique, pour la production agricole, les pêches et l'aquaculture ainsi que pour la transformation alimentaire, des investissements supplémentaires de 3 milliards de dollars par rapport à la période 2006-2015.

Les entreprises québécoises doivent investir pour se moderniser, créer les infrastructures nécessaires au déploiement de chaînes de valeur et être en mesure de saisir les occasions d'affaires qui se présentent à elles, notamment dans les secteurs émergents et à forte croissance. Par des investissements, le secteur bioalimentaire du Québec accroîtra sa compétitivité et améliorera ses conditions de travail de même que sa réponse aux attentes des consommateurs.

INVESTISSEMENTS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SERRES

Le Plan économique du Québec 2017-2018 a permis de mettre en place un nouveau programme de rabais d'électricité pour les serres afin d'accélérer les investissements de ce secteur. Les serres représentent une avenue de développement pour l'agriculture au Québec, puisqu'elles offrent des conditions adaptées à la culture dans des régions moins propices à la production traditionnelle en champ. De plus, la serriculture permet aux Québécois de se procurer et de consommer des produits locaux de qualité pendant toute l'année.

Avec ce programme, les entreprises peuvent bénéficier :

- d'un rabais d'électricité maximal de 20 % pendant 4 ans, lequel correspond à un remboursement équivalent à 40 % des investissements admissibles effectués;
- d'un rabais additionnel permettant d'obtenir un remboursement équivalent à 10 % pour les projets d'investissement dans la conversion de systèmes de chauffage à combustible fossile vers des systèmes de chauffage électrique. Ce rabais additionnel est également offert pour les nouveaux projets de serre pour lesquels un système de chauffage électrique est choisi d'emblée.

Source : Ministère des Finances du Québec (MFO), Le Plan économique du Québec, mars 2017.

STRATÉGIE DE SOUTIEN DE L'AGRICULTURE URBAINE

La Stratégie de soutien de l'agriculture urbaine (2016-2019), sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), a pour objectif de favoriser le développement de l'agriculture urbaine en réponse à l'intérêt grandissant des citoyens et de l'industrie pour cette pratique. Elle vise notamment un rapprochement relationnel et géographique entre les consommateurs urbains et les acteurs bioalimentaires. Les actions qui en découlent concernent particulièrement trois clientèles : les citoyens, les entreprises agricoles urbaines et le monde municipal.

AGRICULTURE URBAINE

Les potagers domestiques, collectifs ou communautaires sont des formes d'agriculture urbaine déjà bien implantées au Québec. Par ailleurs, un nombre croissant de localités ainsi que le milieu de l'éducation s'intéressent à l'implantation d'aménagements comestibles. Mentionnons à cet égard les jardins qui se trouvent devant la façade de l'hôtel du Parlement. L'aménagement récent de serres et de potagers commerciaux sur les toits ainsi que le développement de fermes intérieures témoignent d'une nouvelle tendance vers une agriculture commerciale en milieu urbain. La popularité grandissante de ces différents types d'agriculture urbaine contribue à sensibiliser les populations des villes aux réalités des activités agricoles et de la production d'aliments. Ils contribuent à l'amélioration des milieux de vie, notamment en créant des espaces verts et horticoles, en réduisant les îlots de chaleur et en absorbant les eaux pluviales. Toutefois, pour assurer le développement d'une agriculture en ville, des défis restent à relever sur le plan du développement des connaissances ainsi que de l'encadrement. Pour ce qui est de l'élevage d'animaux en ville, il importe d'informer et d'orienter les citoyens quant aux bonnes pratiques à adopter afin de minimiser les risques pour la santé publique.

PISTES DE TRAVAIL OBJECTIF 4.3

Pour renforcer la synergie entre les territoires et le secteur bioalimentaire, et à la lumière des enjeux précédemment soulevés, la Politique bioalimentaire 2018-2025 engagera les partenaires dans la mise en œuvre des pistes de travail suivantes :

- 4.3.1** Réaliser, actualiser et mettre en œuvre des outils de planification du développement bioalimentaire dans les territoires, notamment les plans de développement de la zone agricole (PDZA);
- 4.3.2** Tenir compte de la nouvelle gouvernance de proximité en appuyant des exercices de concertation des acteurs bioalimentaires et de planification dans les territoires ainsi que la mise en œuvre de projets en découlant;
- 4.3.3** Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour le territoire de la région de Montréal;
- 4.3.4** Développer l'agriculture urbaine.